

# Document 5b de l'Assemblée des membres

## PROJET de mandat

### Groupe de travail sur la version 2.04 de la norme de l'IITA

#### Introduction

Les groupes de travail de l'IITA sont de nature consultative. Étant donné qu'ils rendent compte au Conseil d'administration, le Conseil doit approuver la modification de leurs compétences et fonctions telles que décrites ci-dessous. À l'expiration initialement prévue du mandat du groupe de travail, il conviendra d'examiner si le mandat aura été accompli ou s'il est nécessaire de le reconduire. Dans le cadre de ce processus, un rapport de clôture officiel décrivant les conclusions, les enseignements tirés et, le cas échéant, les recommandations, sera remis au Conseil d'administration et publié sur le site Web de l'IITA.

La présidence du groupe de travail sera élue au cours de sa première réunion. Elle est chargée de proposer des ordres du jour pour la tenue de réunions, de tenir un registre numérique des activités du groupe, de surveiller les risques et les cas de conflit d'intérêt ainsi que de rendre compte des progrès du groupe au Conseil d'administration, avec le soutien du Secrétariat. Les procédures opérationnelles permanentes de l'IITA contiennent des informations supplémentaires sur les procédures applicables aux groupes de travail.

#### Nom du groupe de travail

**groupe de travail sur la version 2.04 de la norme de l'IITA**

#### Contexte

1. La norme de l'IITA (qui englobe le schéma de base, les listes de codes et les ensembles de règles) n'a pas été officiellement mise à niveau depuis la version 2.03, [achevée en février 2018](#) ;
2. Les outils améliorés, tels que l'outil de validation et la banque de données, ont depuis créé une série d'erreurs, d'anomalies et de problèmes.
3. L'initiative a révisé les [procédures de mise à niveau de la norme](#) dans le cadre de la version 2.03 afin de prévoir trois types de modification (correctifs, mises à niveau mineures et mises à niveau majeures), ce qui a permis d'améliorer la clarté, la rapidité et l'adaptabilité du contrôle des modifications de la norme de l'IITA.

#### *Problèmes*

4. Néanmoins, les procédures de modification révisées ne définissent pas clairement les cas dans lesquels il y a « correction d'anomalie », car il est indiqué dans les [ressources sur la](#)

[norme de l'IITA](#) que les correctifs comme les modifications mineures consistent à corriger des anomalies.

### *Risques*

5. Ce manque de clarté fait que la manière de modifier *délibérément* la norme de l'IITA n'est pas précisément définie, ce pourquoi :
  - a. l'intégrité de la norme de l'IITA serait menacée si des modifications d'une portée non prévue étaient apportées ;
  - b. il est difficile de définir une feuille de route pour les prochaines versions de la norme de l'IITA et la participation de la communauté ;
  - c. la capacité de garantir que la norme de l'IITA restera toujours utile aux parties prenantes est menacée.

## Raison d'être et rôle du groupe de travail

Le Conseil d'administration propose d'établir un **groupe de travail sur la version 2.04 de la norme de l'IITA** qui sera chargé :

- a. de convenir et d'établir un registre des paramètres à respecter pour les correctifs et les modifications mineures ;
- b. de fournir des conseils sur les ressources, la communication et les consultations appropriées dans le cas des deux procédures de modification.

### *Approche*

2. Afin d'aider le groupe de travail, le Secrétariat :
  - a. fournira une analyse des sujets de considération actuellement liés à la norme de l'IITA ;
  - b. donnera des exemples de flux de travail et de procédures tirés d'autres normes de données ouvertes ;
  - c. adressera des recommandations au Conseil d'administration sur la révision des procédures de modification existantes.

### *Résultats*

3. Ces travaux permettront de renforcer la norme de l'IITA par :
  - a. l'adoption d'une procédure de gestion des modifications solide et applicable ;
  - b. la préparation d'une feuille de route et de supports connexes pour toutes les modifications à venir.

## Composition

Le groupe de travail est ouvert aux membres de la communauté dotés de connaissances pratiques et d'une certaine expérience concernant :

- le contenu technique de la norme de l'IITA (schéma, listes de codes, règles) ;
- les procédures de contrôle des modifications qui renforcent la norme de l'IITA.

## Échéances et responsabilités

Le groupe de travail assurera ses fonctions jusqu'au 31 mars 2025 dans le respect des échéances suivantes :

<ul style="list-style-type: none"><li>● Constitution du groupe de travail ; réalisation et communication de l'analyse par le Secrétariat</li></ul>	Deuxième trimestre 2024
<ul style="list-style-type: none"><li>● Analyse des données et procédures ; examen d'études de cas</li></ul>	Troisième trimestre 2024
<ul style="list-style-type: none"><li>● Élaboration de recommandations provisoires au Conseil d'administration</li></ul>	Quatrième trimestre 2024
<ul style="list-style-type: none"><li>● Approbation par les membres pour inclusion dans les procédures opérationnelles permanentes</li></ul>	Quatrième trimestre 2024 — premier trimestre 2025

Pendant cette période, les membres du groupe de travail devront participer à un appel d'au moins une heure par mois.

Entre ces appels, les membres du groupe de travail pourront continuer à échanger s'ils en ont la capacité et le temps.

## Méthode de travail

- Toutes les réunions du groupe de travail se tiendront virtuellement.
- Un espace sera créé sur la plateforme IATI Connect afin que les membres du groupe puissent communiquer entre eux et que la communauté de l'initiative soit consciente et informée de l'avancée de leurs travaux.

## Politique en matière de conflits d'intérêts

Tout membre estimant qu'il a été proposé au groupe de discuter d'une proposition qui le place en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel, ou apparent se retire de la discussion prévue et en informe la présidence. Il s'abstient également d'échanger avec les autres membres du groupe au sujet de la proposition en question. Le groupe de travail prend un engagement collectif fort en faveur du respect des pratiques de récusation.